



VALENCIN

Commune de Valencin

-

Département de l'Isère (38)

SCHEMA DIRECTEUR d'ALIMENTATION en EAU POTABLE

Partie « ANALYSE ECONOMIQUE »

RAPPORT FINAL

10 juillet 2015

SOMMAIRE

I. OBJET DE L'ETUDE	4
II. RESUME	5
III. METHODOLOGIE DE L'ETUDE	6
IV. PRESENTATION DE LA COMMUNE	9
IV.1. ABONNES, VOLUMES FACTURES, RATIO DE CONSOMMATION	9
IV.2. BUDGET	9
IV.3. DETTE EN COURS	11
IV.4. STRUCTURE TARIFAIRE, FACTURE 120 M ³	11
IV.5. RATIO ECONOMIQUE DE REFERENCE	12
V. HYPOTHESES DE MODELISATION	14
V.1. EVOLUTION DE L'ASSIETTE DE FACTURATION	14
V.2. PROGRAMME DE TRAVAUX	14
V.2.1. LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ISSUE DU SDAEP	14
V.2.2. LE RENOUVELLEMENT COMPLEMENTAIRE	15
V.2.3. LES SCENARIOS	17
V.3. FINANCEMENT DES TRAVAUX	17
V.3.1. LES SUBVENTIONS	17
V.3.2. LES EMPRUNTS FUTURS	18
V.4. EMPRUNTS EN COURS	18
V.5. CHARGES PROJETEES	18
VI. RESULTATS	19
VI.1. RESULTATS DES 2 SCENARIOS	19
VI.2. DETAIL DU SCENARIO PRINCIPAL SIM32	20
VI.2.1. REDEVANCE 'AJUSTEE' OU 'LISSEE' : LES PHASES DE CALCUL	20
VI.2.2. SIM32, REDEVANCE AJUSTEE	21
VI.2.3. SIM32, REDEVANCE LISSEE = 0,71 €HT/M ³	22
VI.2.4. SIM32, EVOLUTION DES SOLDES POUR 0,73 €HT/M ³	23
VI.2.5. SIM32, RECHERCHE DES POSSIBILITES D'AUTOFINANCEMENT	24
VI.2.6. SIM32, REDEVANCE PROGRESSIVE SUR LA PERIODE 2016-2017 PUIS FIXE A € CONSTANTS AU-DELA	25
VII. QUELQUES CONSIDERATIONS TARIFAIRES	26
VII.1. PRINCIPE ET UTILITE DE LA PART FIXE	26
VII.2. PRECAUTION DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PART FIXE	26
VII.3. ENCADREMENT REGLEMENTAIRE	27

VIII.CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	28
IX. ANNEXES	29
IX.1. ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS COLLECTES ET ANALYSES	29
IX.2. ANNEXE 2 : RECOMPOSITION DE L'ECHEANCIER D'AMORTISSEMENT	30
X. SIGLES	32

I. OBJET DE L’ETUDE

La Commune de Valencin, dans le cadre de son Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable (SDAEP), a souhaité en mesurer l’impact sur le prix de l’Eau Potable dans le futur. Elle s’est donc engagée dans une analyse économique du coût du service.

Son intention est de proposer aux Elus un accompagnement ‘sur mesure’ visant à s’assurer que les travaux envisagés et les charges d’exploitation qu’ils induisent restent compatibles avec les capacités financières de la collectivité. De même que la redevance devra garantir, dans la durée, l’équilibre budgétaire du service.

Notre équipe met en œuvre depuis plusieurs années une méthode de modélisation économique qui permet aux élus locaux de s’approprier leurs données et de mesurer la sensibilité des paramètres sur la redevance intercommunale d’équilibre pour en dégager toutes les marges de manœuvre possibles.

Le présent rapport est organisé en quatre parties.

La première partie présente la méthodologie que notre équipe a développée pour mener à bien cette étude, ainsi que la liste des documents que nous avons eus à notre disposition. La deuxième partie fait un état des lieux économique et financier du service d’Eau Potable. La troisième partie énonce les hypothèses retenues et intégrées dans le programme de simulation économique. La quatrième partie présente les résultats de la prospective économique.

**Afin de faciliter sa lecture, ce document propose page suivante
une fiche de synthèse résumant tous les éléments à retenir.**

II. RESUME

Collectivité	Commune de Valencin, Isère (38)			
Compétence	Eau Potable			
Assiette de facturation	TOTAL	121 429 m³	927 abonnés	131 m³/abonné
	Nouveaux abonnés	180	abonnés supl. à horizon 2030 (évolution de 12 ab/an pendant 15 ans)	
	Nouvelle consommation induite	120 m ³ /ab.an		
Travaux	TOTAL travaux du SDAEP :	944 400 €		
	Politique de renouvellement :		Valorisation du patrimoine	8 850 000 €
	Annuité de travaux induite		→ Si taux de 1%	88 500 € /an
	(à partir de 2021)		→ Si taux de 0,6%	53 100 € /an
Subventions	Taux du Conseil Général	0%	Taux de l'Agence de l'Eau	0%
Charges	Personnel	0 € /an	Reconduits*	
	Charges à caractère général	4 858 € /an	Reconduits*	
	Autres charges courantes	1 350 € /an	Reconduits*	
	Emprunts en cours			
	Nombre d'emprunts	1		
	Annuité de la dette en 2015	6 790 €	extinction en 2015	
Autres hypothèses de simulation	Période de projection	34 ans 2016 à 2049		
	Emprunts nouveaux	4,25% sur 30 ans		
	Inflation projetée	2,00%		
Résultats	Ratio économique actuel	validité 2015	0,1650 €HT/m3	Surtaxe uniquement
	Ratio corrigé avec intégration du nouvel échancier d'amortissement	→	0,2037 €HT/m3	Surtaxe uniquement
	Redevances progressives et lissées	validité 2016 à 2049		
		Année 2016 (redevance progressive)	0,39 €HT/m3	
	SIM31 : renouvellement de 0,6%	Année 2017 (redevance progressive)	0,55 €HT/m3	Point de lissage
		au-delà (redevance lissée)	0,55 €HT/m3	
		Année 2016 (redevance progressive)	0,47 €HT/m3	
	SIM32 : renouvellement de 1%	Année 2017 (redevance progressive)	0,71 €HT/m3	Point de lissage
		au-delà (redevance lissée)	0,71 €HT/m3	
Rappel important :	Intégration de l'inflation à la redevance projetée en euros constants			
	Exemple :	0,39 €HT/m3	+	2,00% = 0,40 €HT/m3

(*) Reconduits sur toute la période étudiée

III. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Notre mission s'est déroulée en trois temps :

- **Phase I** : Collecte et traitement des données
- **Phase II** : Validation des hypothèses de la prospective économique
- **Phase III** : Réalisation de la prospective économique

Les phases II et III s'inscrivent à la suite de la définition et du choix du programme des travaux.

Phase I : Collecte et traitement de données

Afin de réaliser l'état des lieux économique et financier du service d'Eau Potable, qui sera le point de départ de la prospective économique, nous avons collecté un ensemble d'éléments financiers et comptables (cf. **ANNEXE 1**).

A travers l'analyse de la section de fonctionnement des Comptes Administratifs (CA) disponibles ainsi que du Rôle des Eaux, nous avons construit un ratio économique de référence sur le territoire de la commune de Valencin.

Phase II : Validation des hypothèses de la prospective économique

Cette étape de travail ne pouvait intervenir qu'une fois que le comité de pilotage (COFIL) de l'étude ait validé les choix techniques du programme de travaux. Des échanges très enrichissants avec le COFIL nous ont permis d'affiner le jeu d'hypothèses à adopter.

Phase III : Réalisation de la prospective économique

Pour optimiser l'impact économique du programme de travaux sur la redevance Eau Potable, nous utilisons un outil de modélisation économique, dénommé **LASER**[®] (Logiciel d'Analyse et de Simulation Economique sur la Redevance), développé par nos soins et validé dès l'origine auprès des services fiscaux.

La méthode consiste à intégrer les données techniques et budgétaires collectées et validées dans cet outil de modélisation économique, et de mesurer l'impact d'un ensemble d'hypothèses.

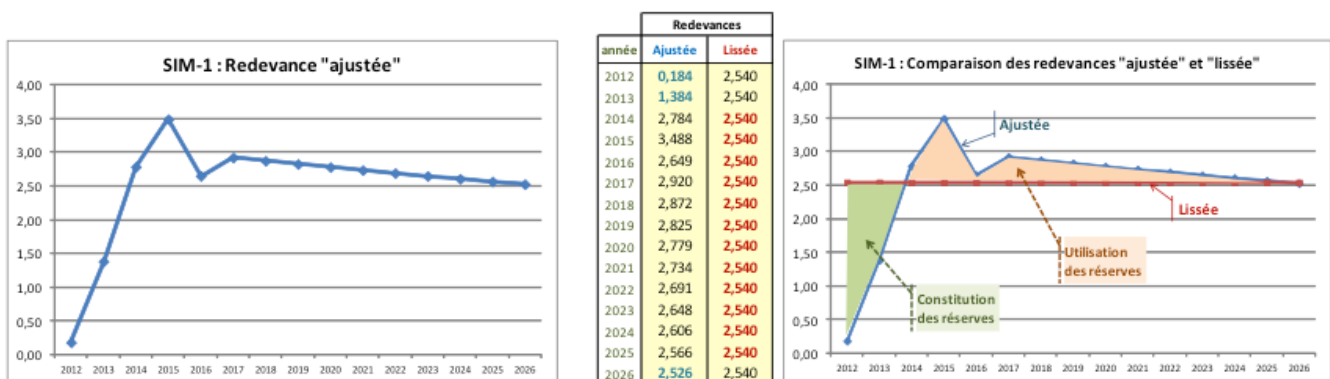
Le modèle économique LASER[®] permet à cet effet :

- de prendre en compte le budget d'exploitation (dont annuité d'emprunts et d'amortissement technique) et le programme pluriannuel de travaux ;
- de reconstituer le budget N (2015) sur la base des charges et des produits d'exploitation des CA de 2008 à 2014, du Budget Primitif (BP) 2015, et de la redevance en cours ainsi que des validations effectuées auprès des Services compétents ;
- de calculer diverses redevances d'équilibre telles que :
 - la redevance d'équilibre ajustée, qui produit pour chaque année un solde nul ; redevance qui peut donc varier fortement d'une année à l'autre ;
 - la redevance d'équilibre lissée dès l'année N+1, valeur unique et constante sur toute la période de projection ;
 - toute autre redevance dont le profil d'évolution répond aux contraintes techniques et politiques ;
- de définir les conditions d'une évolution la plus faible possible de cette redevance dans le temps ;
- de travailler la notion d'autofinancement de manière précise afin de limiter le recours à l'emprunt, et de maîtriser la capacité de désendettement du service ;
- de définir les conditions d'un retour à la capacité d'investissement le plus rapide possible.



Equilibre : La redevance est dite d'équilibre quand elle ne dégage pas d'excédent sur la période considérée, qu'elle soit annuelle ou pluriannuelle.

Les graphiques suivants permettent de comprendre la différence entre les notions de redevances d'équilibre dites ajustée et lissée.



Le graphique de gauche montre un exemple d'évolution (en € constant) d'une redevance dite ajustée dans le temps (ici période 2012-2026) ; cette redevance ajustée est déterminée pour un solde annuel du budget d'exploitation nul (différence entre les charges réelles d'exploitation [entretien courant et prestations, annuités anciennes et nouvelles d'emprunt, d'amortissement et d'avance, autofinancement...] et les recettes réelles d'exploitation [redevance dont abonnement, subventions...]).

En d'autres termes, la redevance d'équilibre ajustée est variable et représente la valeur annuelle la plus basse permettant d'équilibrer le budget (charges d'exploitation et d'investissement). On peut voir dans cet exemple que la redevance augmente de manière importante en début de période (du fait, dans cet exemple, de charges d'investissement importantes les premières années), passant par une redevance la plus forte de 3,50 €/HT/m³, puis diminuant et ré-augmentant, pour finir en baisse régulière. Cette variation de redevance est bien sûr difficile à mettre en place vis-à-vis de l'utilisateur sans que cela nuise à sa compréhension.

Le graphique de droite représente quant à lui, pour le même programme de travaux et les mêmes charges de fonctionnement, la redevance d'équilibre lissée, permettant d'équilibrer globalement le budget d'exploitation sur toute la période avec une redevance constante. Dans cet exemple, la valeur cible atteinte est de 2,50 €/HT/m³ (soit 1 €/HT/m³ inférieure à la redevance ajustée la plus forte du graphique de gauche), obtenue dès la première année. Elle permet donc la constitution de réserves en début de période, ces réserves permettant de combler des périodes déficitaires futures du budget d'exploitation ; elle a cependant l'inconvénient de nécessiter une hausse très importante dès le début de la période par rapport à la redevance ajustée. On y remédie en aménageant une hausse progressive de la redevance lissée sur une courte période, en général de 3 à 5 ans.

Les redevances ajustée et lissées sont les valeurs extrêmes entre lesquelles les élus choisissent la position qu'ils considèrent la plus acceptable par les usagers de l'eau. Cet exercice constitue à lui-seul un **outil d'aide à la décision**, permettant une prise de décision éclairée et assumée par les élus.

Par ailleurs, il est à noter que notre méthode d'analyse prend en compte l'effet de l'inflation. En effet, l'ensemble des données budgétaires dérive de manière homogène au rythme de l'inflation courante, sauf les annuités d'emprunt qui restent figées.

Etant donné que tout exercice de projection économique se fait à Euros constants, nous appliquons aux annuités d'emprunt un taux d'érosion monétaire à hauteur du taux d'inflation projeté.



La modélisation économique est plus un cadre de raisonnement qu'une étude figée. Elle permet d'identifier les marges de manœuvre disponibles et d'optimiser le résultat en faisant varier les paramètres. Toute nouvelle hypothèse nécessite de nouvelles simulations et induit de nouveaux résultats.

IV. PRESENTATION DE LA COMMUNE

Le service Eau Potable de la commune de Valencin est géré par un contrat d'affermage par la société Suez (acquisition récente de la société Nantaise des Eaux par Suez) pour la période du 01/07/2007 au 30/06/2016.

Compte-tenu de la très proche échéance de fin du contrat, la commune s'est engagée dans une procédure visant à mettre en place un nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) de type affermage à compter du 01/07/2016.

IV.1. ABONNES, VOLUMES FACTURES, RATIO DE CONSOMMATION

L'analyse a été réalisée sur la période 2007 à 2012.

Sur le territoire, **927 abonnés** ont été répertoriés en 2012 pour un volume facturé de **121 429 m³**.

Le tableau qui suit présente l'évolution des abonnés à l'Eau Potable, les volumes facturés ainsi que le ratio de consommation global de la commune.

Tableau 1 : Evolution du nombre d'abonnés à l'Eau Potable du service

VALENCIN	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Population totale (hab)			2 448	2 435	2 478	2 540
Volume facturé Eau Potable (m3)	90 729	111 225	123 311	109 649	120 027	121 429
Variation (%)		22,59%	10,87%	-11,08%	9,46%	1,17%
Abonnés Eau Potable (ab)	850	874	884	906	915	927
Variation (%)		2,82%	1,14%	2,49%	0,99%	1,31%
Ratio de conso Eau Potable (m3/ab)	106,74	127,26	139,49	121,03	131,18	130,99
Variation (%)		19,22%	9,61%	-13,24%	8,39%	-0,14%

Le ratio moyen de consommation du territoire est de 131 m³/abonné.an en 2012 ; ce même ratio, calculé uniquement sur la catégorie « abonnés domestiques et assimilés », est de l'ordre de 120 m³/abonné.an, avec une tendance à la stabilité sur la période d'observation.

IV.2. BUDGET

La commune a un budget annexe M49 d'Eau Potable. Nous avons examiné les comptes administratifs de la commune de 2008 à 2014.

La seule recette du service est la surtaxe versée par le fermier, inscrite au compte 70128 « Autres taxes et redevances ».

Des subventions d'exploitation du budget général (M14) vers le budget annexe M49 de l'Eau Potable ont été réalisées en 2008, 2009 et 2010, pour un montant strictement identique de 20 000 €.

Tableau 2 : Recettes du service Eau Potable

	PRODUITS	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	12 026,24	22 138,04	17 745,21	21 954,54	17 175,50	12 030,27	16 623,31
70128	Autres taxes et redevances	12 026,24	22 138,04	17 745,21	21 954,54	17 175,50	12 030,27	16 623,31
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subvention d'exploitation	20 000,00	-	-	0,00	0,00	-	-
747	Subventions et Participations des collectivités locales	-	20 000,00	20 000,00	-	-	-	-
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	32 026,24	42 138,04	37 745,21	21 954,54	17 175,50	12 030,27	16 623,31
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	32 026,24	42 138,04	37 745,21	21 954,54	17 175,50	12 030,27	16 623,31
O42	OP. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 467,13	3 467,13	3 467,13	3 524,05	3 013,18	2 886,18	2 886,18
777	Quote part des subventions d'investissement	3 467,13	3 467,13	3 467,13	3 524,05	3 013,18	2 886,18	2 886,18
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	3 467,13	3 467,13	3 467,13	3 524,05	3 013,18	2 886,18	2 886,18
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	35 493,37	45 605,17	41 212,34	25 478,59	20 188,68	14 916,45	19 509,49

Pour chaque exercice, les charges de personnel sont couvertes par le budget général. Il a d'ailleurs été décidé en COPIL de maintenir cette pratique dans la prospective économique réalisée dans le cadre de la présente mission.

Les charges d'exploitation du service, pour ce qui concerne la part communale, sont faibles, du fait que l'exploitation de ce service est effectué au travers d'un contrat de DSP.

Tableau 3 : Dépenses du service Eau Potable

	CHARGES	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	53,82	0,00	0,00	23,35	7 984,60	1 650,48	1 414,80
6071	Achat de marchandises - compteurs	53,82	-	-	-	-	-	-
6152	Entretien et réparation - Sur biens immobiliers (réservoir, réseau)	-	-	-	-	2 152,80	1 650,48	1 414,80
6226	Rémunération d'intermédiaires - Honoraires	-	-	-	-	1 270,52	-	-
6228	Rémunération d'intermédiaires - Divers	-	-	-	23,35	-	-	-
6231	Publicité, publications, rel publiques - Annonces et insertions	-	-	-	-	4 561,28	-	-
012	CHARGES DE PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	13 258,40	6 629,20	6 629,20	0,00	1 052,48	0,00	15,00
658	Charges diverses de gestion courante	13 258,40	6 629,20	6 629,20	0	1 052,48	0	0
	TOTAL CHARGES GESTION COURANTE	13 312,22	6 629,20	6 629,20	23,35	9 037,08	1 650,48	1 429,80
66	CHARGES FINANCIERES	3 195,71	2 726,88	2 231,82	1 709,03	1 405,67	1 084,20	743,54
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 195,71	2 726,88	2 231,82	1 709,03	1 405,67	1 084,20	743,54
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 507,93	9 356,08	8 861,02	1 732,38	10 442,75	2 734,68	2 173,34
O42	OP. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	18 284,83	18 832,27	18 825,27	18 778,45	15 291,28	12 778,12	12 778,18
68	Dotations aux amortissements	18 284,83	18 832,27	18 825,27	18 778,45	15 291,28	12 778,12	12 778,18
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	18 284,83	18 832,27	18 825,27	18 778,45	15 291,28	12 778,12	12 778,18
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	34 792,76	28 188,35	27 686,29	20 510,83	25 734,03	15 512,80	14 951,52

La commune a une politique d'amortissement de ses immobilisations. Toutefois, l'analyse et les discussions engagées avec la commune à ce sujet, montrent un écart et des erreurs d'imputations entre le travail interne des services et celui de la Trésorerie Générale. Aussi, après avoir effectué une recomposition immobilisation par immobilisation (cf. ANNEXE 2), nous pouvons identifier un montant d'amortissement annuel se situant autour de 18 150 € pour l'année 2015 (amortissement de 18 778,41 € - reprise de subventions à hauteur de 635,10 €).

Compte tenu des charges d'exploitation communale projetées (cf. partie V.5 du présent mémoire), il apparaît que le montant de la part surtaxe actuellement pratiquée (0,1650 €HT/m³) est insuffisant pour couvrir cette charge d'amortissement actualisée ; la part surtaxe devrait être à minima de **0,2037 €HT/m³** en 2015. Sur ce point enfin, nous attirons l'attention de la commune sur les durées d'amortissement pratiquées (délibération de 1994), qui pour la partie « canalisation » est de 30 ans, ce qui nous paraît être une valeur faible (l'ordre de grandeur se situant couramment autour de 60 ans pour ce type d'équipements).

La section d'exploitation du service Eau Potable est de manière générale faiblement excédentaire et abonde la section d'investissement du compte administratif ; toutefois, l'on pourra garder à l'esprit que la collectivité ne dispose pas de capacité d'autofinancement importante.

IV.3. DETTE EN COURS

La commune de Valencin n'a qu'un emprunt en cours sur son service Eau Potable :

- Emprunt de 68 602,06 € (au taux de 5,97% sur 15 ans) de la Caisse d'Épargne, qui arrive à échéance en 2015 (pour une dernière annuité à couvrir de 6 790 €).

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours de la dette sera donc nul.

IV.4. STRUCTURE TARIFAIRE, FACTURE 120 M³

La structure tarifaire du délégataire est de type binôme, avec une part fixe (l'abonnement) et une part variable uniforme par m³ consommé.

La structure tarifaire de la commune est de type monôme, composée uniquement d'une part variable uniforme par m³ consommé.

Tableau 4 : Evolution de la structure tarifaire

Année	Délégataire			Commune			Prix pour 120 m ³					
	Abt (€HT/ab/an)	Part var. 1e sem (€HT/m ³)	Part var. 2e sem (€HT/m ³)	Abt (€HT/ab/an)	Part var. 1e sem (€HT/m ³)	Part var. 2e sem (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015				-	0,1650	0,1650						
2014	17,37	0,3937	0,4018	-	0,1560	0,1560	83,82	17,37	21%	0,6985	0,96%	1,4*
2013	17,24	0,3907	0,3937	-	0,1560	0,1560	83,02	17,24	21%	0,6919	1,69%	0,9
2012	16,88	0,3827	0,3907	-	0,1500	0,1560	81,64	16,88	21%	0,6804	2,73%	2,0
2011	16,32	0,3699	0,3827	-	0,1500	0,1500	79,48	16,32	21%	0,6623	2,39%	2,1
2010	15,97	0,3620	0,3699	-	0,1456	0,1500	77,62	15,97	21%	0,6468	2,29%	1,5
2009	15,69	0,3556	0,3620	-	0,1400	0,1456	75,88	15,69	21%	0,6324	2,64%	0,1
2008	15,24	0,3454	0,3556	-	0,1372	0,1400	73,93	15,24	21%	0,6161		2,8

A noter que pour l'année 2014, le tarif du 2^{ème} semestre pour la part variable du délégataire a été extrapolée en lui projetant le taux d'évolution interannuel moyen observé sur la période 2008-2013 (soit 2,06%), à défaut d'en connaître la valeur véritable.

Les tarifs sont globalement faibles, et notamment la part communale alors qu'elle devrait normalement permettre de dégager de l'autofinancement et de financer l'ensemble des travaux définis dans le cadre du présent SDAEP.



Ne pas modifier le prix public du service d'une année sur l'autre revient inéluctablement à en diminuer le rendement économique à hauteur de l'inflation réelle et équivaut à une baisse de prix équivalente.

Comme le tableau précédent l'indique par ailleurs, la part fixe de la structure tarifaire est inférieure au seuil maximal réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2010, de 30 % pour les communes urbaines dans la facture type de 120 m³.

En effet, en 2013 (année pour laquelle les tarifs sont tous connus), la part fixe représente **21%** dans la facture type de 120 m³ ; avec un prix de l'eau pour une facture type de 120 m³ de 0,6919 €HT/m³.

IV.5. RATIO ECONOMIQUE DE REFERENCE

Afin de mieux représenter le point de départ de l'analyse de prospective économique du service, nous pouvons identifier en tant que ratio économique significatif de départ, l'élément ainsi défini :

- **Ratio Recettes Théoriques** : ce ratio est caractérisé par l'application de la structure tarifaire aux abonnés et aux volumes facturés.

$$\text{Ratio Recettes Théoriques} = \frac{\text{Recettes Théoriques Attendues}}{\text{Volumes facturés}}$$

Dans le cas de la commune de Valencin, nous ne nous intéressons qu'au ratio communal (étant entendu qu'une nouvelle DSP sera mise en œuvre au 1^{er} juillet 2016).

Du fait, d'une part, d'une structure tarifaire communale très simple (une seule part variable), et d'autre part, d'un volume de consommation moyen du territoire très proche de 120 m³/ab.an (131 m³/ab.an toute consommation confondue, et 120 m³/ab.an pour la catégorie domestique et assimilés), nous pouvons retenir comme ratio de référence le dernier tarif appliqué, soit **0,1650 €HT/m³**.

Néanmoins, compte-tenu des observations faites en matière de pratique d'amortissement, le ratio de référence pour l'année 2015 ne peut être inférieur à **0,2037 €HT/m³**, valeur que nous retiendrons donc en tant que point de départ de la prospective économique.

V. HYPOTHESES DE MODELISATION

La modélisation économique est davantage un cadre de raisonnement qu'une étude figée. Elle permet d'identifier les marges de manœuvre disponibles et d'optimiser le résultat en faisant varier les paramètres, de manière à atteindre un résultat final dont l'incertitude demeure acceptable pour l'équipe en charge de la gestion du service (Elus et Direction). Toute nouvelle hypothèse nécessite de nouvelles simulations et induit de nouveaux résultats.

Dans le cas de la commune de Valencin, le travail de la prospective économique a été réalisé sur une période de 34 ans, de 2016 à 2049.

V.1. EVOLUTION DE L'ASSIETTE DE FACTURATION

Le point de départ de l'assiette de facturation pour la prospective économique est l'année 2012 :

- **927** abonnés ;
- volume consommé facturé **121 429 m³**.

Les hypothèses retenues en terme d'évolution du nombre d'abonnés et d'assiette de facturation induite sont les suivantes :

- **12 abonnés supplémentaires de 2016 à 2030**, liés à divers projets de développement de l'urbanisation prévus, sous forme d'une densification de l'existant (1 abonné = 1 logement) ;
- ratio de **120 m³/abonné** supplémentaire.

V.2. PROGRAMME DE TRAVAUX

Après une série d'échanges avec le COPIL et le bureau d'études technique lors des présentations intermédiaires, une programmation pluriannuelle de travaux a été retenue, que nous avons intégrée dans la prospective économique.

Ces travaux composent un unique scénario d'investissement.

V.2.1. La programmation de travaux issue du SDAEP

L'ensemble des ces travaux et de leur programmation pluriannuelle est repris dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Travaux arrêtés dans le cadre du SDAEP

Type de travaux	Intitulé	Montant travaux (€HT) yc Moe, divers et imprévus	Phasage	Coûts d'exploitation induits
Amélioration de la pression	Mise en place d'un surpresseur et d'un réseau dédié secteur "Le Plat -Bramfaim"	230 400,00 €	2016	-
Amélioration de la pression	Mise en place d'un surpresseur pour "Le Fayet"	60 000,00 €	2017	-
Sécurité incendie	PI 31 - Augmentation Ø adduction	43 200,00 €	NC (défense incendie)	-
Sécurité incendie	PI 5 - Reprise du branchement	2 400,00 €	NC (défense incendie)	-
Sécurité incendie	PI 8 - Augmentation Ø adduction	180 000,00 €	NC (défense incendie)	-
Sécurité incendie	PI 1 et 2 - Augmentation Ø adduction	300 000,00 €	NC (défense incendie)	-
Amélioration du réseau	Mise en place compteurs sortie réservoir	30 000,00 €	2017	-
Amélioration du réseau	Création d'une adduction stricte	444 000,00 €	2019-2020	-
Sécurisation de la ressource	Nouveau forage	180 000,00 €	2018	-
Sécurisation de la ressource	Nettoyage des captages et désinfection	57 600,00 €	réalisé	-
TOTAL Affecté au service EAU POTABLE		944 400,00 €	2016-2020	-

Quelques points sont à préciser :

- Les travaux de nettoyage des captages et de désinfection ayant été réalisés courant 2015, ceux-ci ne sont pas intégrés dans le total de 944 400 €HT ;
- De même, toutes les opérations concernant la sécurité incendie ont été considérées, après validation par le COPIL, comme étant des travaux financés par le budget général de la commune et non par le budget annexe de l'Eau Potable. Il n'entrent pas dans le total des travaux retenus ;
- Le phasage des travaux a été défini en concertation avec PROFILS ETUDES, afin de proposer un plan d'investissement structuré et opérationnel dans le temps ; ce phasage a été validé en COPIL.

V.2.2. Le renouvellement complémentaire

L'ensemble des travaux présentés ci-dessus intègre pour partie une notion de renouvellement des équipements, à laquelle il a été décidé d'intégrer une notion de « renouvellement complémentaire ».

Ceci permet de prendre en compte un taux global de renouvellement constant, garantissant la pérennité des équipements sur le long terme.

En effet, le programme de travaux issu du SDAEP ne rend pas compte à lui seul de la nécessité d'assurer le renouvellement du patrimoine dans son intégralité, notamment sur les moyens et long terme.

De ce fait, il a été généralisé un mode de calcul retenant deux valeurs de renouvellement théorique et annuelle :

- Taux de **0,6% (renouvellement sur 167 ans)** des réseaux et équipements), correspondant à la valeur la plus basse en-deçà de laquelle nous ne pouvons préconiser à la commune de descendre ;

- Taux de **1% (renouvellement sur 100 ans)** des réseaux et équipements), correspondant à une valeur couramment admise par les services d'Eau Potable s'étant engagés depuis plusieurs années déjà dans une politique anticipée de leur patrimoine.

Ainsi donc, une annuité d'amortissement technique des infrastructures a été calculée ; elle correspond au rapport de la valeur du patrimoine calculée dans le cadre de la présente étude sur une durée de vie moyenne de 167 ou 100 ans en fonction de l'hypothèse retenue.

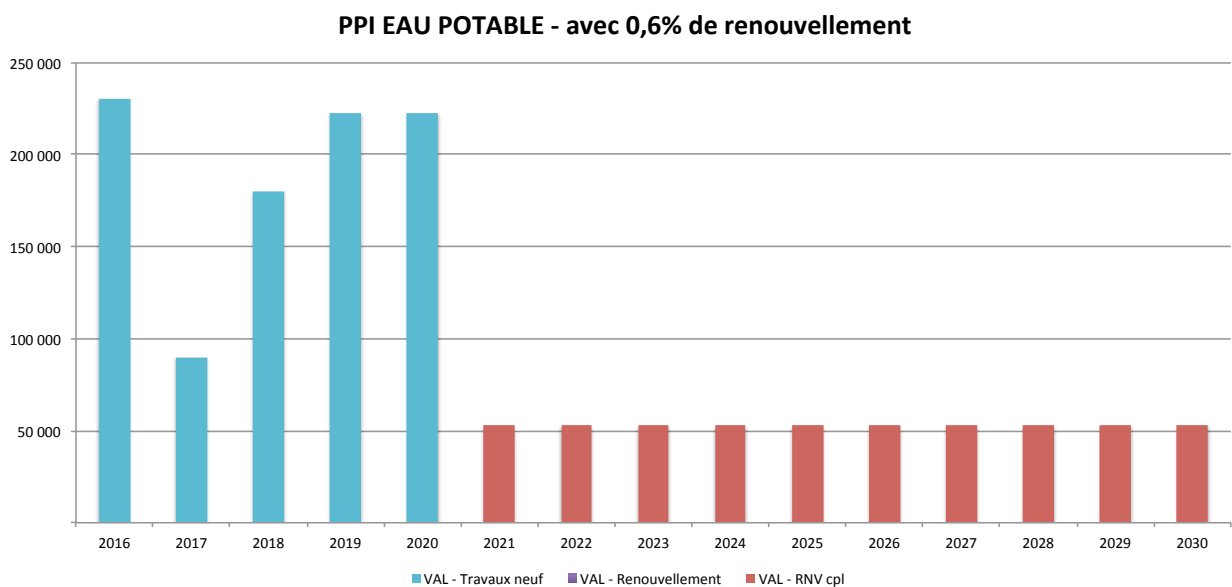
La valorisation du patrimoine réalisée dans le cadre de la présente étude a été estimée par PROFILS ETUDES à **8 850 000 €HT** en valeur à neuf 2015.

L'annuité de renouvellement est ainsi déterminée :

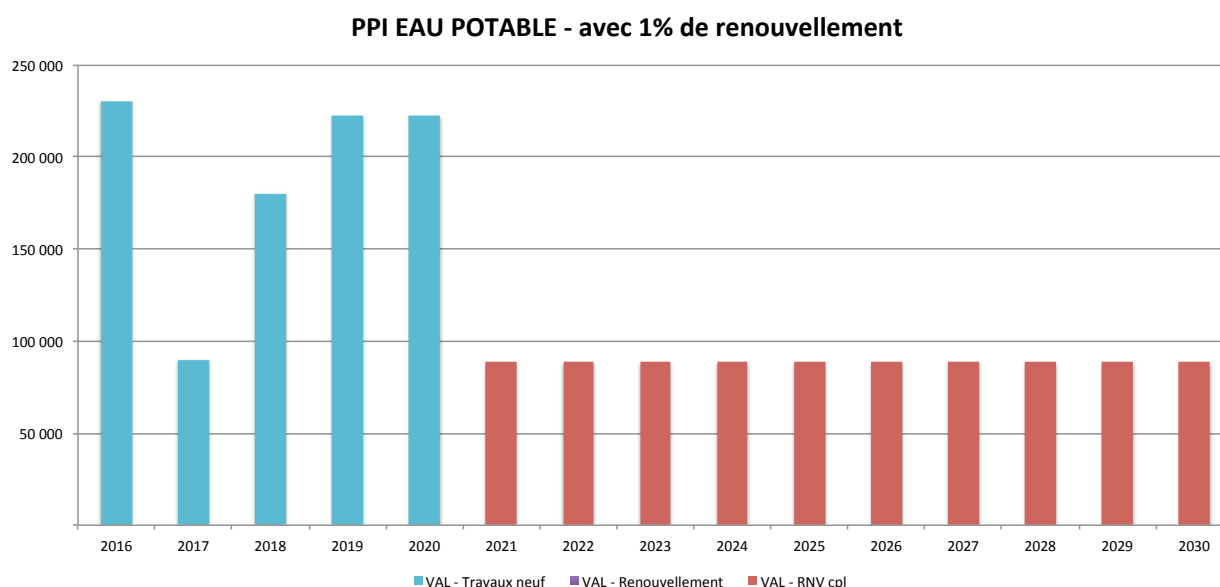
- Pour un taux de renouvellement de **0,6%** par an : **53 100 €HT/an**
- Pour un taux de renouvellement de **1%** par an : **88 500 €HT/an**

Ce montant d'investissement complémentaire, à effectuer au titre du renouvellement du patrimoine, a dès lors été ajouté au montant de travaux issus du SDAEP (pour rappel : 944 400 €HT sur la période 2016-2020), mais uniquement à partir de l'exercice 2021 (une fois les travaux du SDAEP réalisés (point validé par le COFIL)).

Graphe 1 : Echancier des investissements avec 0,6% de renouvellement (en €HT)



Graph 2 : Echancier des investissements avec 1% de renouvellement (en €HT)



V.2.3. Les scénarios

La totalité des travaux présentés dans la partie V.2.1 de ce mémoire constitue un premier socle pour les 2 scénarios analysés ; celui-ci intègre l'ensemble des opérations issues du SDAEP. Il intègre également l'évolution de l'assiette de facturation du fait de l'évolution de l'urbanisation (cf. partie V.1).

De ce socle commun émergent donc 2 scénarios qui tiennent compte chacun de l'une ou l'autre des hypothèses de taux de renouvellement précitées :

- Le **scénario 1** correspond au socle de travaux auquel a été ajouté une politique de renouvellement du patrimoine à partir de 2021 au rythme de **0,6%** ;
- Le **scénario 2** correspond au socle de travaux auquel a été ajouté une politique de renouvellement du patrimoine à partir de 2021 au rythme de **1%**.

V.3. FINANCEMENT DES TRAVAUX

V.3.1. Les subventions

Compte-tenu des critères d'éligibilité requis, la commune de Valencin ne bénéficie d'aucune subvention de la part du Département de l'Isère.

Par mesure de précaution, il n'a pas été intégré non plus de subvention de l'Agence de l'Eau.

V.3.2. Les emprunts futurs

Le besoin de financement est assuré par emprunt à 4,25% sur 30 ans.

Comme les valeurs budgétaires sont projetées **en € constants**, un taux d'érosion est appliqué aux annuités, à hauteur du taux d'inflation simulé, soit 2 %.



***Euros constants** : Les redevances projetées expriment l'intégration dans le temps de l'évolution des équilibres annuels entre produits et charges. Afin de conserver la meilleure lisibilité de ces équilibres, les projections sont exprimées en € constants, considérant que l'ensemble des valeurs dérive de manière homogène au rythme de l'inflation courante. A une exception cependant : les annuités d'emprunt sont fixes et dérogent à cette règle. Pour rendre compte de l'affaiblissement progressif du poids des annuités dans les comptes, un taux d'érosion est en effet appliqué aux annuités, à hauteur du taux d'inflation simulé.*

V.4. EMPRUNTS EN COURS

Il n'existe plus de remboursement de la dette en cours à compter de 2016.

V.5. CHARGES PROJETEES

A travers une analyse des comptes administratifs de 2008 à 2014 du service Eau Potable de la commune de Valencin (ainsi que du BP 2015 et des discussions avec le COPIL), nous avons reconstitué et projeté les charges du service pour la période 2016 à 2049. Les projections ont été calculées sur la base de moyennes et de tendances sur la période de disponibilité des données (le lecteur se référera au tableau n°3 précédent pour de plus amples détails).

Le modèle n'intègre pas d'excédent budgétaire pour l'année de démarrage de la prospective (2016).

Les charges ainsi projetées concernent :

- **Charges à caractère général** (compte 011) : **4 858 €/an**, dont :
 - 6071 – Achat de marchandises - compteurs : 500 €/an (valeur du BP 2015)
 - 6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers : 3 358 €/an (valeur du BP 2015)
 - 6226 – Honoraires divers : 1 000 €/an (valeur du BP 2015)
- **Charges de personnel et frais assimilés** (compte 012) : **0 €/an** (portées par le budget général)
- **Autres charges de gestion courante** (compte 65) : **1 350 €/an** (valeur du BP 2015)

VI. RESULTATS

Chacun des 2 scénarios (avec renouvellement à hauteur de 0,6% (sim31) ou 1% (Sim32 = scénario principal)) a fait l'objet d'une simulation économique.

VI.1. RESULTATS DES 2 SCENARIOS

Les 2 simulations étudiées affichent les redevances telles que présentées dans le tableau suivant. Il est à noter que les résultats affichés tiennent compte d'une **progression linéaire sur la période 2016-2017**, permettant d'atteindre une **redevance d'équilibre lissée à partir de 2017** et pour toute la période ultérieure de la prospective (sur la base des hypothèses de travail retenues en COPIL).

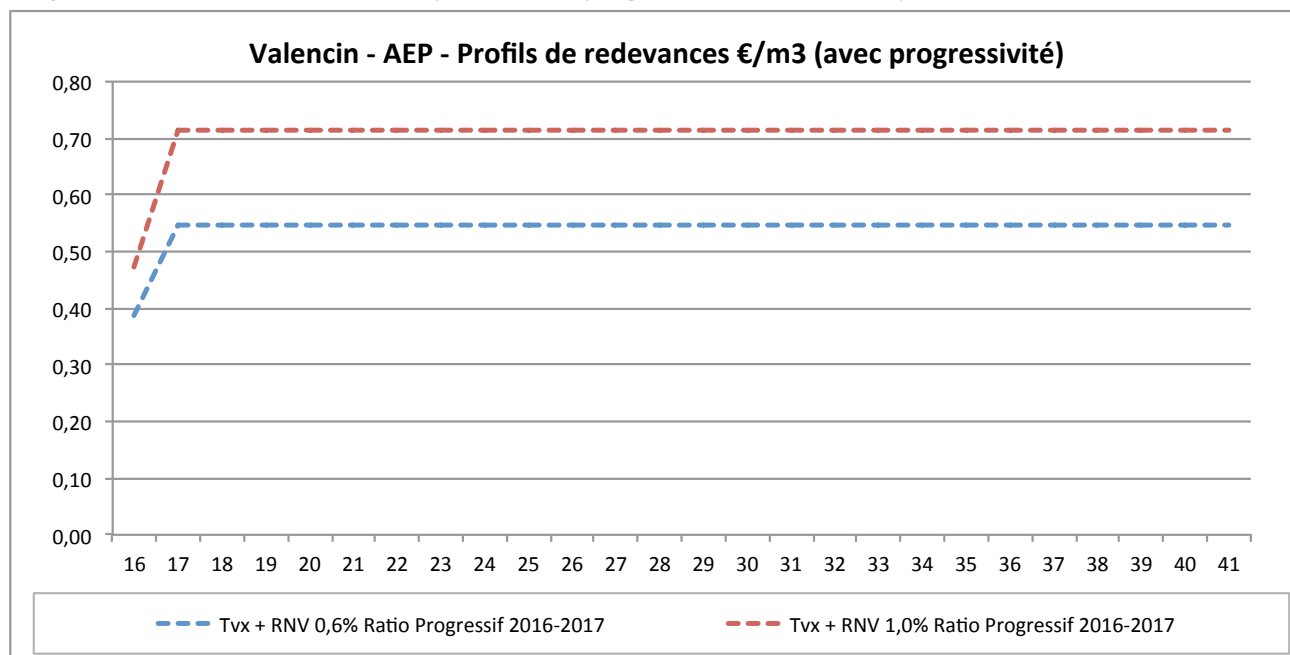
Tableau 6 : Résultats des redevances d'équilibre avec progressivité sur la période 2016-2017 (en €HT/m³)

	Ratio éco actuel (€HT/m ³) TOTAL	N°	Montant TVX	Redevance d'équilibre progressive (€HT/m ³)								Valeur la plus forte obtenue et Année	Redevance d'équilibre lissée dès 2017	
				2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022				
Travaux avec 0,6% de RNV	0,2037	sim31	2 484 300 €	0,39	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55 (en 2017)	0,55
Travaux avec 1% de RNV		sim32	3 510 900 €	0,47	0,71	0,71	0,71	0,71	0,71	0,71	0,71	0,71	0,71 (en 2017)	0,71

Point de départ de l'exercice (valeur 2015 actualisée) : **0,2037 €HT/m³** hors DSP.

Le profil d'évolution des redevances d'équilibre est représenté par le graphique suivant :

Graphe 3 : Profils de redevance d'équilibre avec progression linéaire sur la période 2016-2017(en €HT/m³)



Plusieurs remarques s'imposent immédiatement :

- La mise en œuvre d'une progression linéaire sur la période 2016-2017 engendre nécessairement un surcoût sur la valeur lissée à partir de 2017, comparativement à un lissage dès 2016 ; pour autant, la période de progression étant très courte, cet effet est anecdotique dans le cas présent ;
- La comparaison des 2 scénarios montre clairement que l'effet du choix d'une politique plus ambitieuse en matière de renouvellement du patrimoine (taux de 1% au lieu de 0,6%), impacte la redevance d'équilibre lissée dès 2017 de 16 centimes du m³ (0,71 €HT/m³ pour la sim32, à comparer aux 0,55 €HT/m³ pour la simulation à 0,6% de renouvellement (sim31)) ;
- Par rapport au tarif actuellement en place (pour mémoire : 0,1650 €HT/m³), l'engagement de la commune sur le financement du programme de travaux issus de son SDAEP impacte à la hausse la facture à l'utilisateur de 136% avec un programme de renouvellement à hauteur de 0,6% du patrimoine (0,39 €HT/m³), et de 185% avec un programme de renouvellement à hauteur de 1% (0,47 €HT/m³) ;
- Enfin, dans ces configurations, la **capacité de désendettement** du service d'Eau Potable est totalement maîtrisée sur le long terme, puisque nous obtenons :
 - **SIM31** : capacité de désendettement de **10,3 ans**
 - **SIM32** : capacité de désendettement de **8 ans**

La partie suivante du rapport présente, à des fins pédagogiques, l'enchaînement des étapes de construction de la simulation principale (sim32, intégrant le taux de renouvellement de 1%). Toutes les autres simulations répondent à la même démarche méthodologique.

VI.2. DETAIL DU SCENARIO PRINCIPAL SIM32

Rappel : Scénario 2 (Sim32) représente les hypothèses suivantes :

- Totalité des travaux envisagés, soit :
 - l'ensemble des travaux proposés dans le cadre du SDAEP ;
 - un renouvellement complémentaire du patrimoine de 1% par an à partir de 2021 ;
- Prise en compte de l'urbanisation future à hauteur de 12 ab/an sur la période 2016-2030, consommant un volume unitaire de 120 m³/ab.an.

VI.2.1. Redevance 'ajustée' ou 'lissée' : les phases de calcul

Chaque simulation est construite en plusieurs phases de calcul :

- En premier lieu, les redevances **ajustées** sont calculées pour chaque année de manière à produire un solde annuel nul. On obtient donc une valeur différente pour chaque année et elle peut varier fortement.

Redevance **ajustée** = Solde annuel constant (à zéro), Redevance variable.

- On recherche ensuite la redevance **lissée**, unique et constante sur toute la période étudiée.

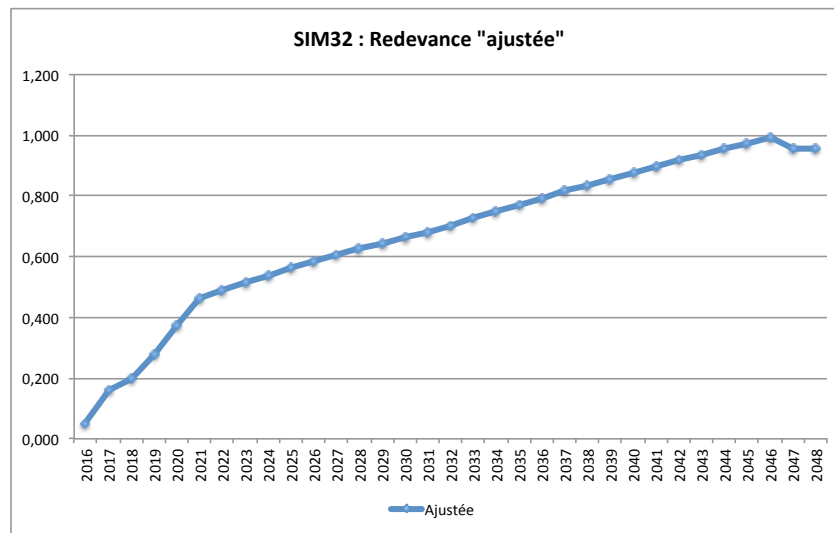
Redevance **lissée** = Redevance constante, Solde annuel variable.

- Un ou plusieurs cycles de calcul d'**autofinancement** viennent compléter la simulation – quand c'est possible, car toutes les situations ne sont pas aptes à dégager une capacité d'autofinancement complémentaire.
- Enfin, un plan de **progression** est intégré de manière à rendre l'évolution de la redevance acceptable politiquement.

VI.2.2. SIM32, redevance ajustée

Redevance **ajustée** = Solde annuel constant (à zéro), Redevance variable.

Graphe 4 : Profil de redevance ajustée (en €HT/m³)



Si cette redevance est 'juste', son application comme prix public de l'eau est difficile du fait de sa variabilité qui brouille sa lisibilité par l'utilisateur de l'eau (variabilité également du fait que dans le cas présent, cette redevance est plus faible en 2016 que la redevance actuelle ; elle devrait donc baisser dès 2016 pour augmenter de nouveau par la suite (sous couvert par ailleurs du principe d'équilibre budgétaire, qui comme nous l'avons vu, nécessite en réalité de passer à minima par une valeur de 0,2037 €HT/m³ en 2016 pour respecter la charge liée à l'amortissement ancien).

Elle a aussi un autre inconvénient : elle atteint un montant plus élevé (0,990 €/HT/m³) par rapport à la redevance lissée qui assure le même objectif avec un montant constant de **0,713 €/HT/m³**.

VI.2.3. SIM32, redevance lissée = 0,71 €/HT/m³

Redevance **lissée** = Redevance constante, Solde annuel variable.

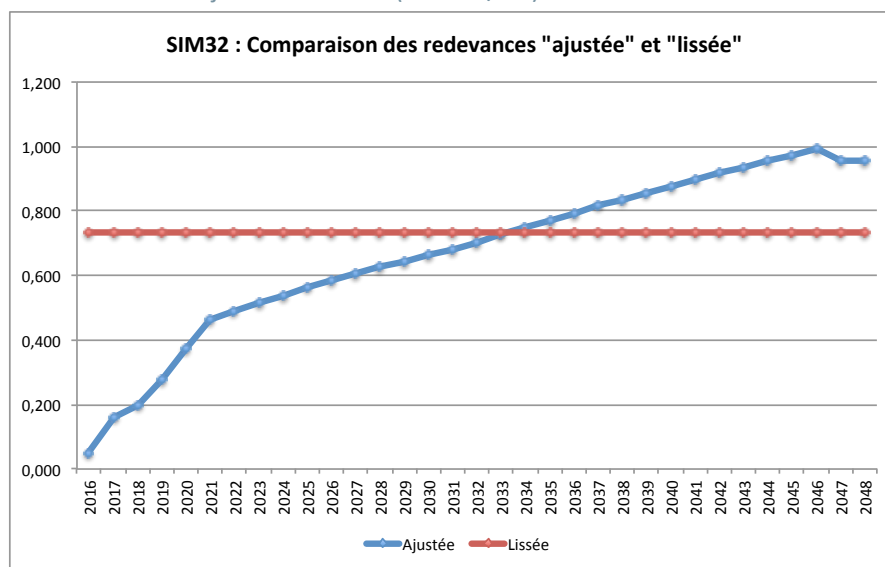
La redevance lissée est calculée pour satisfaire l'équilibre du modèle économique et respecter strictement les exigences suivantes :

- elle doit être une valeur unique et constante sur toute la période étudiée,
- vérifie que le solde cumulé à son point le plus bas soit le plus proche possible de zéro,
- le solde cumulé ne doit jamais être négatif (incompatible avec les règles de la M49).

Le passage de la redevance ajustée à la redevance lissée introduit en fait le passage d'une lecture verticale et annuelle – point de vue comptable, qui se soucie d'équilibre budgétaire annuel – à une lecture horizontale – évolution et conséquences dans le temps –, qui en se souciant d'équilibre sur le long terme, introduit la dimension économique. Pour au final, donner à l'élu les moyens de produire un prix public de l'eau cohérent et pertinent, qui l'engage dans la durée auprès de ses administrés ; c'est la dimension 'politique' (au sens de gestion de la Cité).

Le graphe ci-après montre comment la redevance lissée permet l'écrtage des besoins annuels exprimés par la redevance ajustée.

Graphe 5 : Profils de redevances ajustée et lissée (en €/HT/m³)

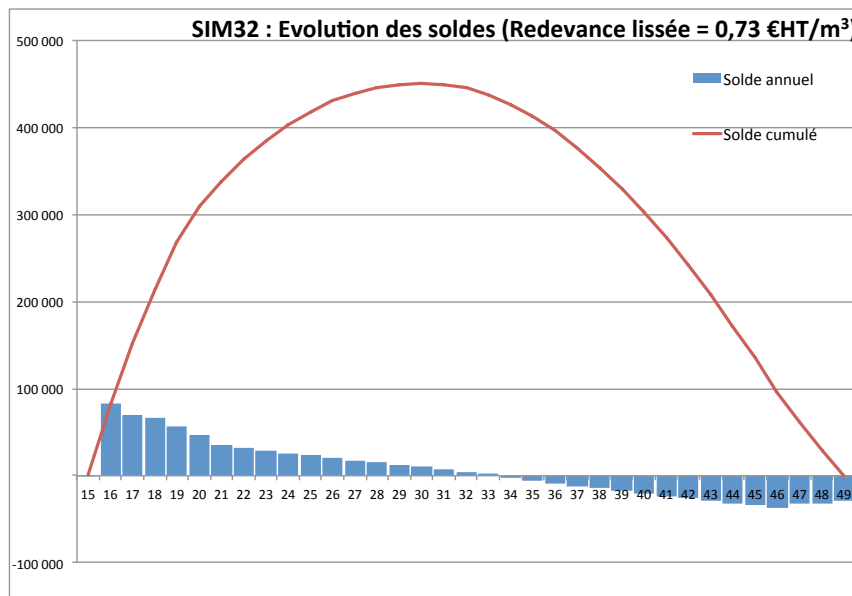


La définition même de la redevance lissée (valeur cible = redevance constante ; variable d'ajustement = soldes annuels) désigne le solde cumulé comme le principal indicateur la caractérisant.

VI.2.4. SIM32, évolution des soldes pour 0,73 €HT/m³

Le graphe suivant montre le détail de l'évolution des soldes de Sim32 (pour la valeur de 0,73 €HT/m³, c'est-à-dire la redevance lissée permettant de résoudre le modèle sans autofinancement) sur toute la période étudiée (2016-2049).

Graphe 6 : Evolution des soldes sans autofinancement



La courbe du solde cumulé (en rouge) présente un profil classique en trois périodes :

- La montée du solde cumulé culmine vers l'année 2033. La légère anticipation de la perception de la redevance sur le poids des charges d'investissement permet de constituer une réserve qui sera utilisée les années suivantes.
- Au cours de la période suivante (2034-2049), la réserve est consommée, ce qui permet de maintenir la redevance à son niveau. On voit là tout l'intérêt de la redevance lissée : elle permet d'écrêter le besoin que montre la redevance ajustée pour la même période : de 0,05 €HT/m³ en 2016 (avec en réalité et en définitive, une redevance minima de 0,2037 €HT/m³ en 2016) à 0,95 €HT/m³ en 2049, en passant par 0,99 €HT/m³ en 2046. A comparer avec la redevance unique de 0,73 €HT/m³.
- Après 2049, les soldes deviennent en évolution toujours croissante. Le modèle est dit 'résolu'.

Trois points-clefs requièrent notre attention :

- Le maximum atteint par le solde cumulé, qui est relativement important (environ 450 K€ dont des soldes annuels importants en début de période qui vont permettre l'intégration d'autofinancement).

- En 2049, la courbe atteint son niveau le plus bas, puis elle pourra remonter définitivement en territoire positif. Ce point est la **Date de Retour à la Capacité d'Investissement (ou DRCI)**.
- La période 2016-2049 constitue la **Période de Résolution du modèle**. On veillera toujours à ce qu'elle ne soit pas trop longue, de manière à dégager le plus vite possible le service des obligations économiques induites par les travaux et les décisions actuelles.

Ces points-clefs peuvent, si nécessaire, être ajustés par la phase suivante : la recherche des possibilités d'autofinancement.

VI.2.5. SIM32, recherche des possibilités d'autofinancement

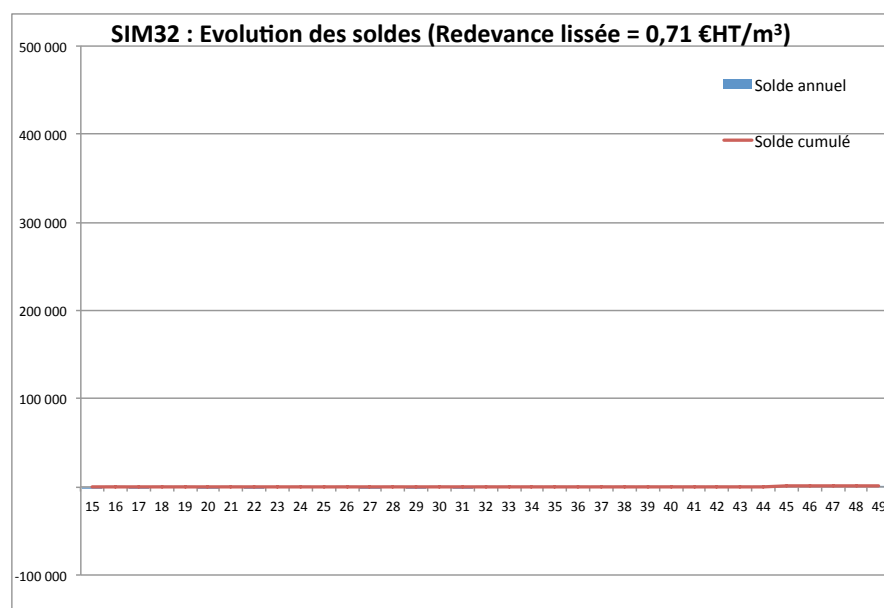
La recherche des possibilités d'autofinancement consiste à mesurer quelle partie des soldes positifs peut-être utilisée pour financer les travaux, en diminuant d'autant le recours à l'emprunt.

L'effet recherché est une réduction de la période de résolution du modèle, c'est-à-dire rapprocher la date de retour à la capacité d'investissement (DRCI), et dans les conditions les plus favorables, induire aussi une baisse plus ou moins sensible de la redevance.

Pour la commune de Valencin, les calculs révèlent qu'un autofinancement peut être mis en œuvre à hauteur de 1 342 400 € sur la période 2016-2049.

L'effet de cet autofinancement (et donc de la réduction des emprunts induite) sur la redevance, est modéré. En effet, on observe une diminution d'environ 2 centimes, portant la redevance à 0,71 €HT/m³ comme énoncé précédemment.

Graphe 7 : Evolution des soldes avec autofinancement



VI.2.6. SIM32, redevance progressive sur la période 2016-2017 puis fixe à € constants au-delà

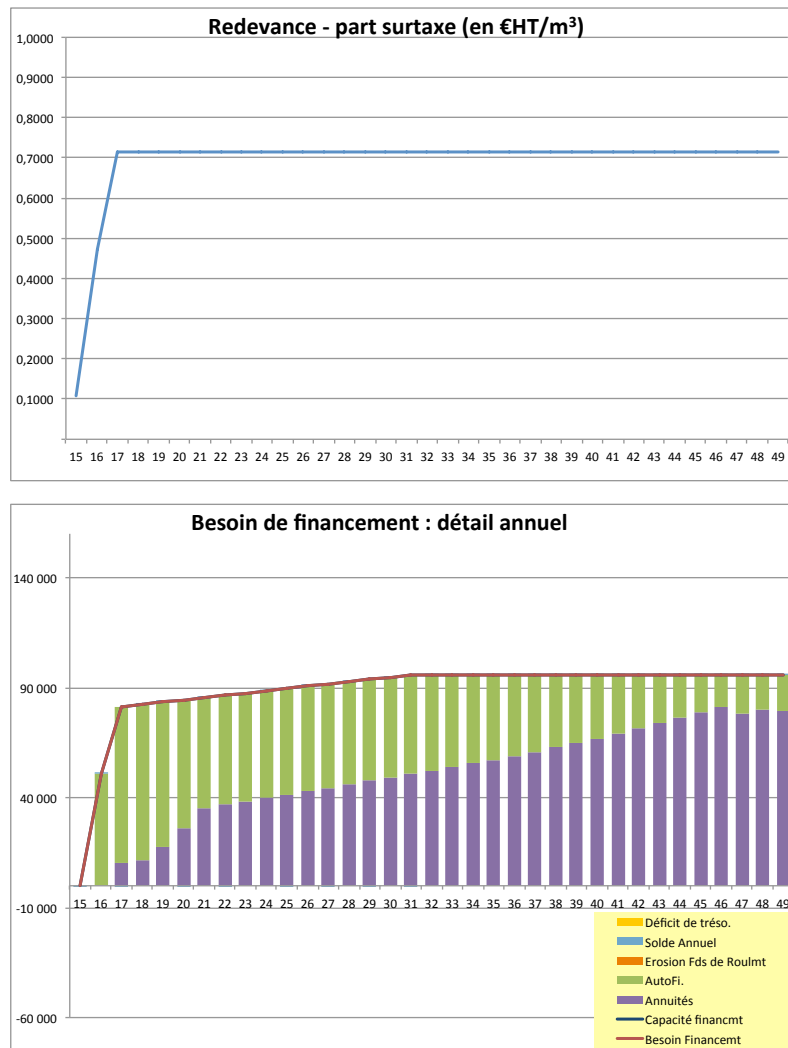
Dans cette dernière phase, il a été introduit le plan de progression acté en COPIL par les élus, c’est à dire une redevance évoluant progressivement et linéairement entre 2016 et 2017, puis lissée à partir de 2017.

Les résultats sont ceux figurant au tableau 6 de la partie VI.1 du présent mémoire, rappelés ci-dessous.

Tableau 7 : Rappel des résultats finaux

	Ratio éco actuel (€HT/m3) TOTAL	N°	Montant TVX	Redevance d'équilibre progressive (€HT/m3)							Valeur la plus forte obtenue et Année	Redevance d'équilibre lissée dès 2017	
				2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
Travaux avec 0,6% de RNV	0,2037	sim31	2 484 300 €	0,39	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55 (en 2017)	0,55
Travaux avec 1% de RNV		sim32	3 510 900 €	0,47	0,71	0,71	0,71	0,71	0,71	0,71	0,71	0,71 (en 2017)	0,71

Graphes 8 : Evolution de la redevance et du besoin de financement



Les graphes précédents montrent que le besoin de financement est couvert par l’autofinancement dégagé par la redevance (zone verte) et les emprunts nouveaux (zone violette) nécessaires dans cette configuration.

VII. QUELQUES CONSIDERATIONS TARIFAIRES

Sur la base des redevances simulées précédentes, l'établissement d'un prix public de l'eau passe par des étapes complémentaires d'aménagement économique et tarifaire.

Nous rappelons que dans le cas présent, la commune de Valencin met en œuvre, au travers de sa Surtaxe (hors part Délégitaire donc), une seule part variable ; il n'existe à ce jour aucune part fixe communale.

VII.1. PRINCIPE ET UTILITE DE LA PART FIXE

La notion de part fixe, ou d'abonnement, consiste à prendre en compte dans la facturation la différence de nature et de comportement entre charges fixes et charges variables.

Avec deux objectifs à la clef :

- Du point de vue de l'utilisateur : remédier à certains déséquilibres comme on peut les rencontrer si on compare des habitations qui requièrent les mêmes infrastructures de desserte donc les mêmes charges fixes, mais qui, par une facturation exclusivement indexée sur la consommation, pourraient, selon les cas, ne pas s'acquitter des charges induites en toute équité. *Une famille de cinq personnes se verra pénalisée par rapport à une maison occupée par une seule personne ou par rapport à une résidence secondaire. Dans ce cas, la notion de part fixe permet de rétablir partiellement l'égalité de traitement des usagers face au service rendu.*
- Du point de vue du service : si la facturation est uniquement indexée sur les volumes, de fortes variations de consommation peuvent mettre en péril les objectifs économiques du service et conduire à des révisions tarifaires douloureuses. Sous cet angle, une bonne proportion de part fixe permet d'atténuer ce risque.

VII.2. PRECAUTION DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PART FIXE

Quelles que soient les motivations de la collectivité à introduire une part fixe plus ou moins importante dans le tarif, il reste que cette démarche doit être abordée avec prudence car :

- son usage est encadré par la loi,
- Il faut en mesurer les effets sur les factures en fonction de la structure socio-économique de la population de façon à éviter certaines aberrations. *Par exemple, une maison consommant 30 m³ ne peut être considérée sur le même plan selon qu'il s'agit d'une résidence secondaire ou d'une personne âgée vivant seule.*

- La part fixe peut être mal comprise et assimilée à une 'consommation forcée'. Elle peut donc requérir, selon le cas, un effort accru de communication.

VII.3. ENCADREMENT REGLEMENTAIRE

Les textes statuant sur la part fixe sont :

- **l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé,**
- **modifié par :**
 - **l'arrêté du 20 avril 2009**
 - **l'arrêté du 30 septembre 2009**

En substance :

Le montant maximal de cet abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de douze mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement, 30 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 mètres cubes. Le montant maximal est porté à 40% pour les communes rurales.

VIII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Ce document a montré comment les hypothèses de travail de la commune de Valencin conduisaient à une redevance brute d'Eau Potable de 0,55 €/m³ (SIM31 avec 0,6% de renouvellement) ou 0,71 €/m³ (SIM32 avec 1% de renouvellement), donc supérieure à la redevance actuelle de 0,1650 €/m³.

Des propositions d'aménagement de différentes variables d'entrée (autofinancement, emprunt, profils d'évolution de la redevance actuelle en € constant, ...) ont permis de définir un plan de progression vers une redevance lissée, jugé acceptable d'un point de vue politique (période 2016-2017).

Il reste à la commune de Valencin de décider quels aménagements elle compte mettre en œuvre autour de cette redevance brute pour aboutir à un prix public de l'Eau Potable.

D'autre part, nous rappelons que les redevances projetées sont exprimées en € constant dans sa valeur 2015. Par conséquent, il est impératif de prendre en compte l'inflation pour convertir ces valeurs dans leur contrepartie de l'année considérée.



Ne pas modifier le prix public du service d'une année sur l'autre reviendrait inéluctablement à diminuer le rendement économique à hauteur de l'inflation réelle et équivaldrait à une baisse de prix équivalente. La conséquence en serait que les objectifs visés par la redevance projetée ne pourraient être maintenus.

Il est également important de rappeler qu'une projection économique est surtout un 'cadre de raisonnement' et n'a pas valeur de 'prédiction', donc il conviendra d'observer dans quelle mesure la réalité imposera un fléchissement par rapport aux données projetées. En particulier, la variation des consommations des abonnés ainsi que l'urbanisation seront importantes.

Enfin, il est courant d'observer qu'une hausse du prix de l'Eau Potable induit inévitablement une diminution des consommations moyennes. Ce phénomène devra être surveillé et pris en compte pour ne pas mettre en péril l'économie du service ; une actualisation des projections est à conseiller dans les trois ans.

IX. ANNEXES

IX.1. ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS COLLECTES ET ANALYSES

- Fiche de renseignement IDE Consultant
- Budget M49 du service de l'Eau Potable :
 - Comptes administratifs (CA) de 2008 à 2014
 - Budget primitif (BP) de 2015
- Délibération du conseil municipal sur les durées d'amortissement (1994)
- Echancier d'amortissement (commune et Trésorerie) au 31/12/2014
- Echancier du remboursement de la dette en cours
- RAD 2010 à 2013 de Nantaise des Eaux
- Rôle des Eaux de 2014
- RPQS de 2009 et 2010
- Délibérations tarifaires de la part communale

IX.2. ANNEXE 2 : RECOMPOSITION DE L'ECHEANCIER D'AMORTISSEMENT

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Echéancier d'amortissements	18 778,41	12 600,97	11 538,85	10 254,38	10 254,38	10 254,38	10 254,38	10 254,38	10 254,38
8 Renforcement Le Fayet	3 487,19	0,04							
9 Renforcement Le Fayet	887,25								
10 Renforcement Les Verdaches	1 557,54								
11 Mise en service château d'eau	68,31								
12 Renforcement Chapulay	177,17								
13 Renforcement Chapulay	659,46	659,44							
14 Forage	1 401,16	1 401,16	1 284,43						
15 Renforcement Chapulay	2 499,03	2 499,03	2 499,03	2 499,03	2 499,03	2 499,03	2 499,03	2 499,03	2 499,03
16 Extension réseau Les Brosses	813,75	813,75	813,75	813,75	813,75	813,75	813,75	813,75	813,75
17 Réseau Eau Combe Picard	1 091,18	1 091,18	1 091,18	1 091,18	1 091,18	1 091,18	1 091,18	1 091,18	1 091,18
18 Château d'eau	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60
19 Travaux réservoir	660,61	660,61	660,61	660,61	660,61	660,61	660,61	660,61	660,61
20 Analyseur de chlore	285,95	285,95	0,04						
21 Renforcement colonne Villeneuve	319,15	319,15	319,15	319,15	319,15	319,15	319,15	319,15	319,15
22 Renforcement AEP Chemin de Biesset	363,00	363,00	363,00	363,00	363,00	363,00	363,00	363,00	363,00
23 Renforcement Chemin de Pillery	700,06	700,06	700,06	700,06	700,06	700,06	700,06	700,06	700,06
24 Remise état Poteau incendie	337,00	337,00	337,00	337,00	337,00	337,00	337,00	337,00	337,00
25 Réseau EP Impasse Les Acacias	655,00	655,00	655,00	655,00	655,00	655,00	655,00	655,00	655,00
26 Colonne Eau complexe sportif	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00
27 Travaux Eau Potable	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00
28 Remplacement poteau incendie	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00
29 Poteau incendie Route de Heyrieux	365,00	365,00	365,00	365,00	365,00	365,00	365,00	365,00	365,00
31 Cuve de stockage des sources	256,00	256,00	256,00	256,00	256,00	256,00	256,00	256,00	256,00
Echéancier de reprise de subvention	635,10	387,15	354,20	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00
15 Renforcement Chapulay	247,95								
21 Renforcement colonne Villeneuve	319,15	319,15	286,20						
25 Réseau EP Impasse Les Acacias	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00
Amortissement net	18 143,31	12 213,82	11 184,65	10 186,38	10 186,38	10 186,38	10 186,38	10 186,38	10 186,38

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Echéancier d'amortissements	10 254,38	10 254,38	10 254,38	10 254,38	9 583,01	7 062,39	6 248,81	6 248,58	4 496,88
8 Renforcement Le Fayet									
9 Renforcement Le Fayet									
10 Renforcement Les Verdaches									
11 Mise en service château d'eau									
12 Renforcement Chapulay									
13 Renforcement Chapulay									
14 Forage									
15 Renforcement Chapulay	2 499,03	2 499,03	2 499,03	2 499,03	2 499,03	0,04			
16 Extension réseau Les Brosses	813,75	813,75	813,75	813,75	813,75	813,75	0,21		
17 Réseau Eau Combe Picard	1 091,18	1 091,18	1 091,18	1 091,18	1 091,18	1 091,18	1 091,18	1 091,16	
18 Château d'eau	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60
19 Travaux réservoir	660,61	660,61	660,61	660,61	660,61	660,61	660,61	660,61	0,07
20 Analyseur de chlore									
21 Renforcement colonne Villeneuve	319,15	319,15	319,15	319,15	319,15	319,15	319,15	319,15	319,15
22 Renforcement AEP Chemin de Biesset	363,00	363,00	363,00	363,00	363,00	363,00	363,00	363,00	363,00
23 Renforcement Chemin de Pillery	700,06	700,06	700,06	700,06	700,06	700,06	700,06	700,06	700,06
24 Remise état Poteau incendie	337,00	337,00	337,00	337,00	337,00	337,00	337,00	337,00	337,00
25 Réseau EP Impasse Les Acacias	655,00	655,00	655,00	655,00	655,00	655,00	655,00	655,00	655,00
26 Colonne Eau complexe sportif	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00
27 Travaux Eau Potable	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00
28 Remplacement poteau incendie	72,00	72,00	72,00	72,00	11,20				
29 Poteau incendie Route de Heyrieux	365,00	365,00	365,00	365,00	0,43				
31 Cuve de stockage des sources	256,00	256,00	256,00	256,00	10,00				
Echéancier de reprise de subvention	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00
15 Renforcement Chapulay									
21 Renforcement colonne Villeneuve									
25 Réseau EP Impasse Les Acacias	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00
Amortissement net	10 186,38	10 186,38	10 186,38	10 186,38	9 515,01	6 994,39	6 180,81	6 180,58	4 428,88

	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041
Echéancier d'amortissements	4 496,78	4 177,66	3 558,40	2 459,60	2 337,60	2 122,60	2 122,60	2 122,60	2 096,70
8 Renforcement Le Fayet									
9 Renforcement Le Fayet									
10 Renforcement Les Verdaches									
11 Mise en service château d'eau									
12 Renforcement Chapulay									
13 Renforcement Chapulay									
14 Forage									
15 Renforcement Chapulay									
16 Extension réseau Les Broses									
17 Réseau Eau Combe Picard									
18 Château d'eau	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60	1 562,60
19 Travaux réservoir									
20 Analyseur de chlore									
21 Renforcement colonne Villeneuve	319,12								
22 Renforcement AEP Chemin de Biesset	363,00	363,00	60,84						
23 Renforcement Chemin de Pillery	700,06	700,06	699,96						
24 Remise état Poteau incendie	337,00	337,00	337,00	337,00	215,00				
25 Réseau EP Impasse Les Acacias	655,00	655,00	338,00						
26 Colonne Eau complexe sportif	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00
27 Travaux Eau Potable	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	8,10
28 Remplacement poteau incendie									
29 Poteau incendie Route de Heyrieux									
31 Cuve de stockage des sources									
Echéancier de reprise de subvention	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	11,00	0,00	0,00
15 Renforcement Chapulay									
21 Renforcement colonne Villeneuve									
25 Réseau EP Impasse Les Acacias	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68,00	11,00		
Amortissement net	4 428,78	4 109,66	3 490,40	2 391,60	2 269,60	2 054,60	2 111,60	2 122,60	2 096,70

	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050
Echéancier d'amortissements	526,70	526,00	526,00	526,00	526,00	470,90	0,00	0,00	0,00
8 Renforcement Le Fayet									
9 Renforcement Le Fayet									
10 Renforcement Les Verdaches									
11 Mise en service château d'eau									
12 Renforcement Chapulay									
13 Renforcement Chapulay									
14 Forage									
15 Renforcement Chapulay									
16 Extension réseau Les Broses									
17 Réseau Eau Combe Picard									
18 Château d'eau	0,70								
19 Travaux réservoir									
20 Analyseur de chlore									
21 Renforcement colonne Villeneuve									
22 Renforcement AEP Chemin de Biesset									
23 Renforcement Chemin de Pillery									
24 Remise état Poteau incendie									
25 Réseau EP Impasse Les Acacias									
26 Colonne Eau complexe sportif	526,00	526,00	526,00	526,00	526,00	470,90			
27 Travaux Eau Potable									
28 Remplacement poteau incendie									
29 Poteau incendie Route de Heyrieux									
31 Cuve de stockage des sources									
Echéancier de reprise de subvention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15 Renforcement Chapulay									
21 Renforcement colonne Villeneuve									
25 Réseau EP Impasse Les Acacias									
Amortissement net	526,70	526,00	526,00	526,00	526,00	470,90	0,00	0,00	0,00

X. SIGLES

BP :	Budget Primitif
CA :	Compte Administratif
COFIL :	Comité de Pilotage
DSP :	Délégation de Service Public
RNV CPL :	Renouvellement Complémentaire
SDAEP :	Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable
SIM :	Simulation